

Le **SÉGUR** du numérique en santé

MÉDICO-SOCIAL



En tant qu'ESSMS*, bénéficiez des aides financières de l'état (offre à durée limitée) pour vous inscrire dans la transformation numérique.

Quels avantages pour vous ?



La montée de version **labellisée Ségur de votre Dossier Usager Informatisé (DUI)** est prise en charge par l'État, ou vous pouvez bénéficier d'aides pour l'acquisition ou le changement de votre DUI.



Vous disposez d'un **DUI référencé Ségur sécurisé**, facilitant les échanges avec les usagers via **Mon espace santé** et avec les professionnels de santé via le **DMP et la MSS**.



Tout se passe au même endroit ! Vous accédez **aux documents** produits par les autres acteurs de santé (comptes rendus de biologie ou d'imagerie, lettres de liaison...).

(*) Tous les ESSMS régis par l'article L.312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles



Innovation e-Santé Sud
vous accompagne



Retrouvez toutes les informations sur le site de l'ANS.
Pour toutes questions relatives au programme :
pilotage@segur-numerique-paca.fr

2 actions simples pour vous lancer dans le Ségur

1

Pour les ESSMS qui ont déjà un DUI d'un éditeur référencé Ségur, passez commande auprès de votre éditeur de la version référencée Ségur de votre DUI sans coût financier à votre charge.

+ d'infos :



Pour les ESSMS qui ne disposent pas de DUI ou qui souhaitent en changer, vous pouvez bénéficier du programme ESMS numérique.

2

Contractualisez avec l'ANS et s'inscrire au portail RPPS+ afin que vos collaborateurs disposent d'un accès sécurisé aux services numériques (DUI, MSS, DMP...).

+ d'infos :



ANS
AGENCE
DU NUMÉRIQUE
EN SANTÉ

Préparez-vous pour l'avenir en vous préservant des risques

- Je n'aurai pas à financer sur mon propre budget une mise en conformité qui deviendra à terme obligatoire.
- Je me préserve des risques liés à la sécurité.
- Je favorise l'échange d'informations de santé avec les autres professionnels et le patient lui-même, afin de diminuer « les pertes de chance » dans le cadre des prises en charge.

Une mise à jour compatibles avec l'ensemble des services socles du numérique en santé



DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ (DMP)

Service qui permet de stocker de manière sécurisée les données de santé en ligne et permet au patient d'accéder à ses informations médicales, de les partager avec les professionnels de santé qui le prennent en charge, en ESSMS, en ville comme à l'hôpital.



MESSAGERIE SÉCURISÉE DE SANTÉ (MSSANTÉ)

Service de messagerie sécurisée pour l'échange de courriels entre professionnels et ouvert désormais aux échanges entre professionnels et usagers via l'activation de Mon Espace Santé.



PRO SANTÉ CONNECT (PSC)

Service fédérant l'identité numérique de l'utilisateur afin de sécuriser et de faciliter l'échange des données de santé entre les acteurs de santé intervenant dans la prise en charge.



IDENTITÉ NATIONALE DE SANTÉ (INS)

Il s'agit d'une identité provenant des bases de l'état civil de référence, obligatoire pour référencer, échanger et partager des données de santé.